

Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales Commune à Conseil communal - législature 2021 - 2026

Commune de GIMEL Séance du 7 juin 2021 à 19h00

Lieu: grande-salle de Gimel

1. Accueil

Les candidats élus au Conseil communal ainsi que les conseillers municipaux élus ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil communal
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens élus au Conseil communal ainsi que la liste des conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Monsieur le Préfet.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Monsieur le Préfet, Boris CUANOUD , préside les opérations, il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les félicite pour leur élection. Il déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'un/une secrétaire de séance

Il désigne comme secrétaire provisoire : M. **Florian MAGNIN**

3. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme **Aude DUPUIS**

Mme **Valérie THEINTZ**

4. Appel

Il est procédé à l'appel.

5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil communal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens élus.

A l'appel de son nom, chacun/une solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e membre du Conseil communal pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : **50** dont la liste est jointe au PV.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus/es aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, Monsieur le Préfet donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de la dite loi.

Municipales / municipaux : Mme **Anne-Laurence BERGER**

M. Heinz FORRER

M. Laurent GUIGNARD

M. Philippe REYMOND

A l'appel de son nom, chaque municipal/e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

7. Assermentation du/de la Syndic/que

A l'appel de son nom, le Syndic solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Syndic : **M. Philippe REZZONICO**

8. Election du/de la Président/e du Conseil

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin. Il rappelle que le/la Président/e est élu/e pour un an. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite **oui/**
~~non~~

Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés :rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés :rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu : M. **Eric MARCHESE** par _____ voix / **tacitement**

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Monsieur le Préfet rappelle que le/la secrétaire du Conseil est élu/e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi/e en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite **oui/ non**

Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat/e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat/e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu: M. **Florian MAGNIN** par _____ voix / **tacitement**

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le président et le secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Monsieur le Préfet remercie l'assemble et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.

Le Préfet :



Le Secrétaire provisoire :



Annexe : liste des membres



Conseil communal
de Gimel

Séance du Conseil Communal du :

07.06.2021

<u>Liste des membres du Conseil</u>		Appel	Contre- appel
1	BALTÉNSPERGER Daniel	✓	✓
2	BIGNENS Déborah	✓	✓
3	BOURGEOIS Carole	✓	✓
4	BOURGEOIS Stéphane	✓	✓
5	BUSSARD Nathalie	✓	✓
6	CHRISTEN Doris	✓	✓
7	CIABURRI Pasquale	✓	✓
8	COULLARD-DESCOS Amandine	✓	✓
9	CROISIER Mary Béatrice	✓	✓
10	CROISIER Sophie	✓	✓
11	DEBONNEVILLE Christelle	✓	✓
12	DEBONNEVILLE Sébastien	✓	✓
13	DEBONNEVILLE Sophie	✓	✓
14	DELAFONTAINE Sandra	✓	✓
15	DIEPERINK Edgar	✓	✓
16	DRAGOSHI Enis	✓	✓
17	DUPUIS Aude	✓	✓
18	EGLI Daniel	✓	✓
19	FRUTIGER Vincent	✓	✓
20	GOLAY Nicolas	✓	✓
21	GUILLET Marc	✓	✓
22	GUTLEBEN Sonia	✓	✓
23	HUMBERT Denis	✓	✓
24	JACQUIER Nicolas	✓	✓
25	JEANNERET Elodie	✓	✓
26	KURSNER Serge	✓	✓
27	LANCOUD Marc	✓	✓
28	LE COULTRE Stéphanie	✓	✓
29	MAGNIN Florian	✓	✓
30	MAGNIN Jérôme	✓	✓
31	MARCHESE Eric	✓	✓
32	NOBLE Simon Lucien	✓	✓
33	NUTRICATO Saverio	✓	✓
34	PASCHE Jean-Marie	✓	✓
35	PASCHE Corentin	✓	✓
36	PICHON Stéphane	✓	✓
37	PROBST SCHÄR Isaline	✓	✓
38	RENAUD Jean-Michel	✓	✓
39	RENAUD Jean-Marie	✓	✓
40	RICHARD Jean-Luc	✓	✓
41	SCHÄR Olivier	✓	✓
42	TASINATO Andrea	✓	✓
43	TERINK HUNZIKER Carolien	✓	✓
44	THEINTZ Valérie	✓	✓
45	VERMOT-PETIT-OUTHENIN Sarah	✓	✓
46	WEBER Cornélia	✓	✓
47	WEBER Lionel	✓	✓
48	WINKELMANN Sandrine	✓	✓
49	WOLF Julien	✓	✓
50	WYSS David	✓	✓

Total des membres	50
- membres excusés	0
- membres absents	/
= membres présents	50
majorité absolue	26

Visa des scrutateurs

V. Theintz

A.P.